

Numéro	DL230608-PG01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaines de compétences par thèmes - Enseignement	
Objet	Dénomination de l'école élémentaire Libermann	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 22 juin 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Madame SEIGNEUR Sylvie ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Madam HERR Isabelle ayant donné procuration à Monsieur Luc PFISTER
- Monsieur Philippe HAAS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Monsieur Soufiane KOUJIL
- Monsieur Claude FROEHLI ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Madame Bénédicte LELEU ayant donné procuration à Madame Béatrice LONGECHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	16 juin 2023
Date de publication délibération :	29 juin 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	29 juin 2023

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20230622-DL230608-PG01-DE
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Numéro	DL230608-PG01	1/1
Matière	8.1.Domains de compétences par thèmes - Enseignement	

VII. ENFANCE – JEUNESSE – SPORT

1. DÉNOMINATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LIBERMANN

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 précisant les compétences des communes ;

Vu l'article 212-1 du Code de l'Éducation ;

Considérant que la dénomination d'un établissement scolaire du 1^{er} degré est un acte majeur dans le fonctionnement d'une commune qui relève du Conseil municipal ;

il est proposé d'attribuer un nouveau nom à l'école élémentaire « Libermann » qui intégrera de nouveaux locaux à la rentrée 2023-2024.

A l'issue d'un travail de concertation mené avec l'école, les services de la Ville et les élus locaux, cinq noms de personnalité ayant marqué l'histoire locale ont été soumis à un vote citoyen entre le 1^{er} et le 15 juin 2023.

Au terme de l'appel à participations, qui a rassemblé 1 352 contributions, le nom ayant recueilli le plus de suffrages est le suivant : Adélaïde HAUTVAL.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la nouvelle dénomination de l'école élémentaire Adélaïde HAUTVAL.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME